



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX.

SOMMAIRE.

Revue de la semaine :—Jacques Cartier, par M. N. E. Dionne.—Discours du trône.
Causerie agricole :—Propos d'étable, (Suite).—La division des aliments.
Sujets divers :—Un peu plus de savoir dans la ferme.—L'équitation.
Choses et autres :—Notre feuilleton.—Le Canada-Français.
Recette :—Moyen d'attendrir la viande.

Après des appels réitérés et toujours sans effet, nos abonnés ne devront pas se plaindre si nous recourons à des moyens de rigueur, ou plutôt si nous continuons à y recourir, vu que déjà nous avons mis un tiers des comptes d'arrérages entre les mains d'un avocat. C'est la dernière fois que nous vous prévenons. Avis donc à vous de nous payer au plus tôt.

REVUE DE LA SEMAINE

Jacques Cartier, par M. N. E. Dionne.—Depuis quelques années, nos littérateurs canadiens se livrent avec ardeur à l'étude de l'histoire de notre pays; c'est un vaste champ à exploiter, et, comme le disait le bon La Fontaine, c'est le fonds qui manque le moins. Aussi nos infatigables chercheurs ont vu leurs efforts couronnés d'une noble récompense. De la poussière qui recouvre les vieux documents, ils ont fait jaillir une nouvelle lumière sur des personnages célèbres déjà, mais dont la vie ne nous était pas assez connue.

Parmi ces écrivains patriotes, M. N. E. Dionne occupe un rang distingué. Son travail sur la découverte du

tombeau de Champlain, ses articles publiés dans le *Canada-Français*, sur les missionnaires et les marins de Miscon, avaient donné déjà une haute idée de ses aptitudes de chercheur, et de la sûreté de sa critique historique, mais l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur, c'est sa biographie de Jacques Cartier.

Cet ouvrage, on s'en souvient, a été couronné à la grande fête nationale du 24 juin dernier, lors de la bénédiction du monument de Jacques Cartier, sur les bords de la rivière Saint-Charles. Des deux monuments élevés à la mémoire du grand navigateur malouin, je préfère celui qui est dû à la plume de M. Dionne. En effet, il a sur l'autre l'avantage d'être d'un accès plus facile, et l'on n'est pas tenté de le prendre pour l'épithète de tous les missionnaires qui ont évangélisé les peuplades sauvages du Canada. Ce n'est pas que je veuille dire que les héros chrétiens qui ont nom Brébeuf, Lalemant, etc., ne méritent pas qu'on érige à leur mémoire des colonnes de marbre et de granit qui témoignent bien haut de notre admiration pour leurs vertus. Loin de là, mais je trouverais plus convenable qu'ils eussent un monument spécial.

Jacques Cartier nous était connu par les grands historiens du Canada; que de lacunes cependant dans leurs récits! M. Dionne a complété et même corrigé les renseignements donnés jusqu'ici sur le grand découvreur: il nous fait connaître la date de sa naissance et de sa mort, sa famille, et son rôle honorable comme citoyen de Saint-Malo.

Après la biographie vient l'éloge. M. Dionne a parfaitement compris le caractère de son héros, et les motifs qui l'ont fait agir toute sa vie. Il a su mettre en relief ses grandes qualités : son courage pour affronter les dangers de toute sorte que présentaient ses expéditions au Canada, et son établissement au milieu des tribus sauvages qui habitaient alors les rives du grand fleuve ; sa prudence dans la conduite de son équipage et dans ses rapports avec les indiens de Stadaconé qui, d'abord amis des Français, ne tardèrent à devenir pour eux de dangereux voisins ; sa foi robuste de Breton, foi éclairée autant que vive qui le distingue de la plupart des autres découvreurs, et qui lui donne une honorable ressemblance avec l'immortel Christophe Colomb.

Tout l'ouvrage est écrit d'un style sobre et clair comme il convient à la discussion de documents historiques et à l'exposé d'une vie où les faits parlent assez d'eux mêmes pour que le narrateur ne s'attarde pas à faire des fleurs de rhétorique.

Je souhaite que l'auteur de cette intéressante biographie trouve chez ses compatriotes l'encouragement qu'il mérite, et les fasse profiter encore du fruit de ses patientes études

CANADENSIS.

DISCOURS DU TRONE

Jeu'di, le 16 janvier en lieu, avec les cérémonies et pompes accoutumées, l'ouverture du sixième parlement, à la Chambre des Communes.

Voici le texte du discours que prononça lord Stanley après l'arrivée de l'orateur et des députés.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

En vous convoquant de nouveau, pour prendre en considération les affaires publiques, je dois vous féliciter du progrès et de la prospérité toujours croissante du pays.

Pendant la vacance, j'ai visité le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise.

J'ai été accueilli partout avec les plus grandes marques de sympathie et de loyauté ; cette loyauté, on me l'a appris il y a longtemps, est le caractère distinctif de la population du Canada. En comparant les observations que j'ai faites avec celles de mes prédécesseurs, j'ai constaté que cette partie du pays s'est développée avec une rapidité étonnante ; l'agriculture, les richesses minérales et toutes les ressources nationales de cette contrée ont fait des progrès rapides et satisfaisants.

Par suite des saisies répétées par des croiseurs américains, des navires canadiens occupés à faire la pêche du phoque dans cette partie de l'Océan Pacifique du Nord, connue sous le nom de Berhing, mon gouvernement a fait des représentations très-énergiques auprès du gouvernement impérial sur la nécessité de protéger nos navires engagés dans la légitime exploitation d'une industrie et de les garantir contre certaines gens qui s'arrogent un droit de propriété exclusif dans ces eaux. J'ai

la confiance que les représentations de mon gouvernement ont eu leur poids et j'espère aussi que durant cette session, nous arriverons à une solution définitive de cette question.

Mon gouvernement a remarqué l'attention toute spéciale que les autorités importantes et les autres puissances de l'Europe ont données aux différents modes de pêcheries, et il a envoyé durant la saison de pêche, en Écosse, en Hollande, une commission chargée d'examiner les meilleurs systèmes de faire la pêche.

Le rapport de cette délégation vous sera soumis, je suis sûr que tous nos pêcheurs trouveront dans ce rapport une foule d'informations et de renseignements qui leur permettront d'employer les moyens les plus économiques et les plus avantageux, pour le développement de cette industrie importante.

Mon gouvernement a étudié avec soin les difficultés survenues au sujet des droits du Dominion dans les lacs, les lacs et les rivières, et une mesure vous sera soumise, afin de faire disparaître l'incertitude qui existe sur les droits du Dominion et des provinces, et afin de prévenir tout conflit entre le gouvernement central et celui des autres provinces.

Le rapport de la commission royale du travail, qui a été mis devant vous à la dernière session a été distribué par tout le pays. J'ai raison de croire que les renseignements qu'il contient seront éminemment utiles pour l'administration des lois qui regardent les classes ouvrières.

Des mesures pour amender ces lois, en autant que le parlement du Canada a juridiction, vous seront soumises.

L'expiration prochaine des chartes des principales banques du Dominion nécessite une revue générale de notre système actuel de banque : vous serez appelés à régler la base sur laquelle les banques devront être incorporées de nouveau, et j'espère que vous donnerez toute l'attention voulue à cette importante question.

Certains amendements à l'acte des Territoires du Nord-Ouest, qui ont pour but de faciliter l'administration des affaires dans cette partie du pays et de prémouvoir l'efficacité police montée seront soumis à votre considération.

Des mesures vous seront également soumises touchant les billets d'échange et les billets promissoires ; vous serez appelés à légiférer sur le revenu de l'Intérieur, vous serez aussi appelés à amender l'acte concernant les explorations géologiques, les arpentages et l'histoire naturelle du Canada. Enfin, vous serez rappelés à réorganiser d'une manière plus satisfaisante l'établissement d'imprimerie nationale.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Les comptes publics pour la dernière année fiscale vous seront soumis. Vous verrez par ces comptes que les prévisions faites sur le revenu de l'année se sont réalisées et, qu'après avoir satisfait aux dépenses, que nécessite l'administration du service public, il reste sur les dépenses, un surplus substantiel. Les estimés pour l'année prochaine ont été faits proportionnellement aux besoins de l'administration des affaires.

Honorables messieurs du Sénat.

MM. de la Chambre des Communes.

Je laisse à vos délibérations ces diverses questions, ainsi que toutes celles qui viendront devant vous durant cette session, et j'ai la confiance que vous serez guidés dans vos débats par la plus grande sagesse et la plus grande prudence. Je prie la divine Providence de bénir vos travaux et de vous guider dans l'administration des affaires selon le plus grand bien et la prospérité du Canada.

CAUSERIE AGRICOLE

Propos d'Etable.---Suite.

LA DIVISION DES ALIMENTS.

Nous avons déjà vu l'avantage qu'il y aurait à rendre plus facile la digestion des grains en les présentant aux animaux sous une forme moins dure que leur état naturel.

Les moyens de détruire tout ou partie du degré de cohésion des grains sont nombreux; ils sont fournis notamment par la mouture, par le concassage et par l'aplatissement.

La mouture donne des farines dont les propriétés nutritives sont en rapport avec celles des grains qui les fournissent; mais la pratique admet que l'opération du mouturage a enlevé à la matière nutritive les éléments toniques, le principe stimulant du grain consommé sous sa forme propre. Il en résulte que les grains mouturés conviennent moins aux animaux de travail qu'à ceux d'engrais ou aux vaches laitières.

Le concassage des grains détruit leur cohésion sans entraîner la nécessité de les mouiller autant que les farines; alors on les mêle à des coupages, à toutes sortes de fourrages hachés. Ce mode est un progrès sur le procédé de mouturage pour les animaux auxquels on impose des fatigues renouvelées. Cependant il ne satisfait pas par lui-même à toutes les conditions d'une bonne alimentation. Le cheval, qui doit être énergique et puissant doit exercer toute son économie pour l'élever tout entière au ton voulu, pour donner à chaque fibre la force nécessaire pour suffire à de grandes dépenses d'énergie. Le travail de l'appareil digestif n'est point étranger à ce résultat et l'on aurait tort de rendre ce travail plus facile que de raison. Les aliments, divisés mécaniquement, les aliments trempés, macérés et cuits, d'une digestion trop prompte et trop facile, enlèvent aux organes digestifs une partie de la tâche qui leur est dévolue. C'est à merveille quand toutes les facultés intérieures de la machine doivent être concentrées sur une fabrication intérieure, la production de la viande et du lait; mais il n'en est plus ainsi quand les qualités de la machine doivent être montées de telle sorte qu'elle puisse résister aux actions les plus vives et les plus soutenues. Alors l'exercice est nécessaire au dehors comme au dedans et il n'y a pas lieu d'alléger au delà de certaines limites la tâche que nous définissons tout à l'heure.

Aussi a-t-on modifié, pour l'atténuer, le procédé de concassage, quand il s'agit du cheval et du mulet, et l'on est arrivé au simple aplatissement des grains pour les très jeunes et les très vieux, pour les plus gloutons, car il faut laisser le grain en sa forme propre quand les chevaux savent le manger de façon à la bien digérer. Avec égard, bien des gens sont trompés. Apercevant l'enveloppe des grains d'avoine dans les excréments, ils s'imaginent que le grain a passé en grande partie sans avoir rien fourni à la nutrition; mais, en s'assurant de la réalité des faits, on restera bien souvent convaincu que, sous cette masse de pellicules rejetées, l'amande n'existe pas. Il faut donc juger en connaissance de cause et ne pas s'en tenir seulement aux apparences. En général, le cheval perd moins, beaucoup moins de grain qu'on ne le suppose. Les effets physiologiques des grains, simplement et légèrement aplatis sont absolument les mêmes que ceux du grain donné entier, parce qu'on n'est point obligé de mouiller la ration, et que celle-ci n'abrège que fort peu le travail de la digestion pris à ses diverses phases.

C'est en s'appuyant sur les mêmes raisons qui recommandent les mélanges que la pratique avancée emploie la division pour les fourrages en tige, au moyen du coupe-foin et du hache-paille. Le mélange en est plus facile et plus complet; les animaux en gaspillent moins. Au point de vue, le coupage a aussi sa raison d'être surtout pour le gros bétail.

Le foin et la paille hachés composent une ration, des repas qui sont pris en moins de temps qu'il n'en faut pour ingérer la même quantité des mêmes aliments donnés entiers. Ceci est un avantage pour la bête à l'engrais et pour la laitière; c'est un inconvénient pour le cheval. L'inconvénient résulte surtout de ce que la mastication ayant moins à faire, la sécrétion de la salive est moins abondante. La conséquence de ce petit fait est facile à tirer. Les digestions en deviennent plus lentes, plus malaisées, moins complètes et envoient moins de matériaux à la nutrition. Voilà qui atténue singulièrement l'économie qui peut résulter de l'insignifiant gaspillage d'une ration judicieusement composée et distribuée. L'animal qui peine a grand faim quand il arrive devant son râtelier; il se hâte de prendre son repas, sachant bien qu'autrement il en serait frustré en partie; mais il est d'autant plus nécessaire que ses aliments soient abondamment imprégnés de salive que le travail recommencera plus tôt après, et avant que la digestion stomacale puisse être achevée.

La division des aliments herbacés où à tiges fibreuses n'offre donc, suivant les circonstances, que des avantages relatifs ou même des inconvénients, à moins que le coupage n'ait lieu en vue d'une préparation ultérieure, cuisson, fermentation ou mélange, auquel cas la question change complètement.

Le mode de préparation des aliments pour la cuisson semble devoir prendre une extension pratique de plus en plus considérable. L'un des hommes qui ont le plus poussé à l'adoption de la cuisson des fourrages de toutes sortes est le professeur Grogier. Ses conseils, son

enseignement, écrit et parlé ont porté de bons fruits et ont fort incité la pratique intelligente. Aussi a-t-on vu se multiplier beaucoup les rares exemples qu'il avait rencontrés, si bien qu'aujourd'hui, ce qui était pour ainsi dire à l'état d'exception, il y a une trentaine d'années, est devenu un fait usuel et considérable en France et à l'étranger.

Cependant les considérations physiologiques sur lesquelles s'appuyaient ses recommandations d'alors méritent encore d'être rapportées et ceci nous engage à les reproduire. Nous les soumettrons donc à nos lecteurs dans le prochain numéro de la *Gazette*.

Un peu plus de savoir dans la ferme.

Sous ce titre, nous traduisons de F. D. Curtis, du *N. W. Agriculturist* :

Je suis fils de cultivateur et suis cultivateur moi-même. Dans la ferme, il faut qu'il existe une influence pour inspirer aux enfants, filles et garçons, un plus grand amour de la ferme. J'imagine que la raison, qui pousse les enfants à abandonner la ferme paternelle, est un secret désir pour moins de fatigues et plus de savoir et d'influence. Les filles voient pour tout horizon aux femmes de cultivateur rien autre chose que beaucoup de tracasseries, tandis que d'autres femmes, qui ne sont pas meilleures, leur paraissent occuper des positions entourées de joies et de plaisirs. Il faut dans la maison du cultivateur quelque influence bienfaisante. S'il est possible de faire une atmosphère qui augmentera pour elle l'amour de nos enfants, faisons le bien vite. C'est mon espoir et mon orgueil que mon fils ne soit jamais détourné de ma ferme, et que ma fille épouse un cultivateur, si elle doit se marier.

Depuis que mon garçon court tout seul, il a toujours été mon petit camarade et mon meilleur ami. Je lui ai appris à aimer les arbres que j'ai plantés, la campagne, les beaux points de vue qui entourent la ferme, et les animaux que j'éleve. Mes deux enfants aiment leurs cochons, leurs moutons, leurs poules, et leurs poneys. Je leur apprend à aimer les animaux et à les soigner ; je leur en apprend la valeur. Quand ils sont vendus, je leur en donne le profit et leur enseigne à l'employer en achats utiles, et de et de cette manière ils acquièrent une teinture des affaires, une notion de la valeur de l'argent et de ses usages.

On peut donner à l'enfant dès son bas âge le goût de la science et provoquer chez lui par ce moyen le désir d'apprendre. La science est après tout une chose simple. C'est une notion, une notion exacte, en un mot un fait. Ne peut-on pas inspirer aux enfants la recherche des faits. Un fait reconnu est une connaissance acquise, une science et il n'est pas moins ainsi parce que le *trouveur* est un enfant. Nous ne pouvons trop stimuler dans nos enfants cette ambition de trouver des faits. Nous pourrions les aider avec de bons journaux et de bons livres. Le cultivateur, qui ne pourvoit pas ses enfants de quelque journal ou de quelques livres d'agriculture, n'est pas en droit d'attendre mieux d'eux ni d'espérer qu'ils aimeront une profession où ils languissent. La langueur intellec-

tuelle ne remplira pas les enfants de respect pour le foyer de la ferme, on n'embrasera pas leurs cœurs du désir de défendre ce foyer et de le perpétuer. Plus nous emplirons leurs cœurs d'amour pour le foyer paternel, plus forts seront les liens qui les attacheront à la ferme, à leurs pères, à leur pays. Plus de savoir atteindrait ce but ; car avec le savoir viendrait plus de confort, plus d'avantages, plus d'honneurs. Le fils de cultivateur voit dans son avenir trop peu d'avancement. Que faisons nous pour les enfants de cultivateurs restés cultivateurs ? Leur donnons-nous les places de confiance, d'influence et d'honneur ? Plus de savoir et de culture intellectuelle dans nos maisons de cultivateurs seraient un acheminement à leur qualification pour ces places. Il le faut ou nos rangs diminueront. Aucun fermier ne doit laisser ses enfants grandir dans l'ignorance. Apprenons-leur ce que nous savons ; ramassons partout du *savoir* pour le rapporter à la maison. Il n'y a pas de profession au monde qui demande plus de savoir que la culture. La nourriture qu'un cultivateur consomme a beaucoup d'influence sur son intelligence et celle de ses enfants. Nous nous trompons en servant sur nos tables des aliments grossiers. Ne vendons pas les meilleurs produits de la ferme en nous en réservant les plus pauvres.

Il nous faut acquérir du goût pour la récréation et les plaisirs simples. Il ne faut pas que les enfants aillent chercher le plaisir à l'hôtel, au coin des rues ou au cirque. Prenez votre voiture et conduisez vos enfants à la pêche avec des amis. Voyez de bons amis ; recevez les, réjouissez-vous ensemble et soyez heureux.

Équitation.

L'art de monter à cheval s'appelle équitation : il enseigne à se tenir ferme sur le dos de cet animal, et à diriger tous ses mouvements. Il fait connaître au cavalier l'assiette la plus favorable, lui apprenant à garder une posture libre et dégagée, et les moyens d'accorder ses mains et ses talons dans la direction de sa monture. Il donne aussi des instructions pour dresser un cheval, pour acquérir la grâce et la souplesse des mouvements. Nous ne donnerons ici que les règles générales. Nous nous adressons à ceux qui n'ont jamais entendu parler de cet art, afin de leur apprendre à éviter les accidents qui menacent un homme à cheval quand il ne connaît pas les dangers de sa position et les moyens de s'en garantir.

Précautions pour monter à cheval.— Avant que de monter à cheval on jettera un coup d'œil sur la bride ; elle doit être placée dans la bouche au-dessus des crochets ; la gourmette, qui est cette petite chaîne formée de mailles qui sert à déterminer l'action et la résistance du mors, ne doit être ni trop serrée ni trop lâche. Les sangles doivent être bien affermissées, et tout le reste du harnais dans le meilleur état possible. Quand vous aurez tout visité, vous approcherez de l'épaule gauche du cheval. Prenez alors les deux rênes de la bride et le pommeau de la selle de la main gauche. Mettez la moitié du pied gauche dans l'étrier, et, vous appuyant de la main droite sur l'arçon de derrière, sautez le plus légèrement qu'il vous sera possible et placez-vous en selle.

Posture de l'homme sur le cheval.—Quand on est sur le cheval, toutes les parties du corps doivent être dans une attitude aisée. La position la plus solide et la moins gênante pour le cavalier est aussi la plus libre et la moins ennuyeuse pour le cheval. Le point d'appui du corps est le milieu de la selle ; il faut qu'elle partage les deux fesses du cavalier en lui faisant sentir le plus fort de l'appui sur les deux os formant leur pointe. On se tiendra assez en avant sur la selle, pour que la ceinture soit collée au pommeau. Si l'on tirait une ligne verticale, elle passerait sur le sommet de la tête d'un bon cavalier et tomberait au milieu des fesses.

La tête doit être élevée sans affectation ; le bas des reins un peu plié en avant ; les épaules plates par derrière. Les bras tomberont par leur propre poids. Les cuisses occuperont une position égale, on les étendra et allongera également de chaque côté du cheval ; il faut les abandonner à leur pesanteur sans les serrer, relâchant au contraire les muscles qui les entourent, afin qu'ils puissent s'aplatir par le poids des cuisses et leur permettre de porter dans leur partie inférieure. Les jambes, tombant naturellement, prendront leur véritable position entre l'épaule et le ventre du cheval. La pointe du pied regardera l'oreille du cheval, le bout sera appuyé fortement sur l'étrier, et le talon un peu en dehors pour ne pas piquer mal à propos le cheval. C'est ce qu'on appelle dérober l'éperon.

Division du corps de l'homme à cheval.—On divise le corps en trois parties, savoir : deux parties mobiles, et une partie immobile. La partie immobile, qui est sans doute la plus essentielle, prend depuis les hanches jusqu'aux genoux inclusivement. Cette partie doit s'unir si étroitement au cheval, qu'elle ne forme, pour ainsi dire, qu'un seul et même corps avec lui. Ce sont les fesses, les hanches, les cuisses et les genoux qui composent cette partie. Le tronc, la tête et les bras forment l'une des deux parties mobiles, les jambes et les pieds constituent l'autre.

De l'assiette.—L'assiette est le point de la partie immobile qui pose sur la selle. C'est ainsi qu'on dit d'un cavalier, qu'il a une bonne assiette, lorsqu'il a de la fermeté dans son aplomb.

De la tenue à cheval.—Le premier besoin d'un cavalier c'est d'acquiescer une position dans laquelle il ait de la tenue et de la solidité. La meilleure tenue est celle où l'on trouve l'équilibre bien établi. C'est la plus sûre et la plus aisée. Quand une des parties du corps ne coopère pas à maintenir cet équilibre, il est bientôt détruit. Pour se rendre cette tenue familière, il faut surtout ne pas avoir peur. Quand le cavalier maintient sur la selle un équilibre parfait, de manière à s'identifier en quelque sorte avec son cheval par les poids et contre-poids de toutes les parties de son corps, on dit qu'il a de la justesse dans son assiette.

L'aisance résulte de la justesse, et permet à l'homme à cheval de faire l'usage qu'il veut de ses parties mobiles. C'est un principe parmi les meilleurs écuyers que la plus grande justesse fait la plus grande aisance, et que la plus grande aisance produit la plus grande justesse.

Des aides.—Les aides sont les avertissements dont se sert le cavalier pour faire connaître ses volontés au cheval. On peut tirer parti de tout le corps pour multiplier ses avertissements. Il suffit de connaître les aides de la main et des jambes. La position de la main la plus commode pour le cavalier et pour la justesse des opérations de la bride est à 10 centimètres 8 millimètres au-dessus de l'encolure (c'est la partie du cheval depuis la tête jusqu'aux épaules) et à 10 centimètres 62 millimètres de l'estomac, ayant les deux mains à environ 54 à 81 millimètres l'une de l'autre. La main gauche est celle qui est destinée au gouvernement de la bride. Elle doit être fermée, les nœuds des doigts directement au-dessus de l'encolure, et les ongles regardant le corps. Le pouce tombera sur le plat des rênes, qui seront séparées par le petit doigt, sans qu'il s'ouvre entièrement dans aucune de ses articulations. Cette tension douce qui fait sentir au cheval que le mors obéit à la main, et qui fait sentir à la main la résistance de l'animal, est ce qu'on appelle en terme de manège, sentir la bouche du cheval. C'est cette action mutuelle du mors sur la main et de la main sur le mors qui constitue le mécanisme du gouvernement de la bride. Quand le cheval n'obéit pas aux indications de la bride, on emploie les jambes. C'est en les tenant fermées et en tournant un peu la pointe des pieds en dehors, sans ouvrir les genoux, qu'on lui fait sentir vigoureusement les éperons derrière les sangles, on les y laisse assez longtemps pour qu'il les sente bien, mais pas assez pour l'irriter.

De la bride.—Nous avons déterminé quelle est la position de la main, il nous reste à dire quels sont les emplois qu'elle fait de la bride. Sitôt que l'on se met en selle, on saisit les rênes avec le pouce et le premier doigt de la main droite, près du pouce de la gauche ; on les élève perpendiculairement sans serrer le coude contre le corps ni le remonter du même côté et entr'ouvrant les doigts de la main gauche, on égalise la bride en raccourcissant ou en allongeant les rênes. Les rênes étant égales, on ferme alors la main, et l'on rend le bras droit à sa position ordinaire. Avant de mettre le cheval en mouvement, on doit toujours le rassembler, c'est-à-dire l'avertir qu'il va marcher. Les rênes ajustées, il faut s'asseoir, se grandir du haut de sa taille, parler à l'animal ou le caresser, et baisser la main pour lui donner la liberté de se porter en avant. Le cheval ayant obéi, l'on placera la main à sa première position, et l'on n'emploiera plus d'aide que pour entretenir l'allure. Quand on n'est pas habitué à monter à cheval et que l'on trouve plus de deux rênes, l'on est souvent embarrassé, et même en danger de se brouiller. Nous conseillons aux personnes qui auront peu de principes d'équitation de s'abstenir de faire aucun usage du bridon ou filet. Lorsque la bride de leur monture sera par hasard accompagnée de ses additions, on attachera les rênes du filet au pommeau de la selle, ou bien on les prendra entre le pouce et le premier doigt.

Des airs du cheval.—Les mouvements du cheval sont appelés airs par les connaisseurs en équitation. Nous parlerons ici de sa marche. Le pas est de toutes les

allures celui qui offre le plus de sécurité. Pour augmenter l'allure ordinaire de l'animal, on l'aide proportionnellement à ce qu'on desire en obtenir, on lui rendant la main. Le cheval ayant obéi, on cesse l'action des aides, et la main retourne à sa position. Pour ralentir le pas, il faut retenir un peu la main et augmenter progressivement l'effet des rênes, jusqu'à ce que le cheval soit mis au degré d'allure exigé. On doit toujours établir une proportion entre l'action des aides l'effet des rênes. En augmentant l'effet employé pour ralentir le pas, et faisant sentir l'appui du mors sur la bouche du cheval, on l'obligera à s'arrêter ; mais il faut alors augmenter doucement l'effet des aides pour éviter qu'il recule. Aussitôt qu'il aura obéi, on lui rendra la main par degrés en tournant les ongles en dessous pour le récompenser de sa docilité ; puis on lui rendra tout à fait la main, mais toujours par degrés, sans abandonner les rênes. Il est à propos de le caresser, en lui parlant et le frappant de la main droite sur l'encolure. La même force qui oblige le cheval à s'arrêter, augmentée par degrés, le fera reculer. Il faut dans ce mouvement mettre le plus de justesse possible pour que le cheval ne vacille pas de travers. Si l'animal jette ses hanches à gauche, on le redressera en employant le secours de la jambe gauche, qui se fermera un peu contre son flanc ; s'il se recourbe à droite, on emploiera l'autre jambe pour obtenir un résultat contraire.

Pour changer la direction, on doit toujours rassembler le cheval. Quand on voudra tourner à droite, on relèvera les doigts pour tendre la rêne droite. Il faut faire le mouvement opposé pour tourner à gauche. On conseille de décrire un quart de cercle de cinq pas pour tourner, afin d'éviter que le cheval croise ses jambes et tombe.

Manière de diriger la marche d'un cheval.—La marche du cheval doit être soutenue par les aides de la direction réglée par la main qui tient la bride. Si l'on veut aller au pas, il ne faudra quand l'animal aura ralenti son allure, que presser légèrement ses flancs après l'avoir rassemblé. Lorsqu'on lui rend la main, il est très-important de la faire accompagner par l'avant-bras, car si l'on baisse seulement la main, la rêne gauche est relâchée, et la main droite, demeurant toujours tendue, se fait sentir sur la barre du mors et peut tromper le cheval. La manière de rendre la main sans danger est de baisser l'avant-bras, en augmentant le creux du dessus du poignet, en sorte qu'il puisse se soutenir au niveau du coude, et conserver en même temps sa direction perpendiculaire à l'arçon de la selle et la ligne de l'encolure. Le pas, si les aides sont en harmonie avec la bride, est doux et ferme et très-commode ; toutes les fois qu'il n'y a pas d'accord, cette allure devient inégale. La position du cavalier au trot est celle qu'il a gardé au pas ; mais cette allure exige plus de souplesse parce que les réactions se font sentir plus fortement. La souplesse à cheval amortit ces réactions, augmente l'aplomb, et donne de la grâce. Il ne faut jamais s'oublier à cheval, cette règle est importante, surtout dans cette allure. Le cavalier doit avoir la bride juste, laisser l'animal se déployer et à cet effet rendre la main, sans pour cela l'abandonner.

Pour résister aux secousses violentes du trot, il faut suivre ses mouvements prompts et saccadés, cette flexibilité doit être proportionnée à la dureté de l'allure, il ne faut pas prévenir ni retarder l'accord qui doit exister entre les ressorts du cavalier et les secousses du cheval. Du sang froid, de la flexibilité, de la justesse, voilà tout ce qui est nécessaire pour ne pas s'écarter de la ligne un instant, pour que l'assiette ne vacille pas, et que l'on soit toujours bien en selle.

Quand on passe du trot au pas, ce qu'on fait en rassemblant le cheval et tirant la bride par degrés, on (en termes de manège) par demi-arrêts, il faut bien éviter de porter le haut du corps en avant. Pour partir au galop, soit du trot, soit du pas, on s'assurera si l'animal est d'aplomb sur ses jambes, et le cavalier lui fera sentir la rêne gauche en la raccourcissant, mais pas d'une manière assez forte pour lui faire changer de direction. Puis il lui donnera un coup de cravache sur l'épaule droite, on le pressera de sa talon en lui rendant un peu la main au même temps ; le cheval se mettra franchement à l'allure désirée. Ce qu'on vient de recommander pour le trot doit être appliqué au galop. Il faut sentir son cheval dans la main et faire souvent l'action de prendre et reprendre l'assiette afin de cadenser le galop. Quand le galop est juste à droite, le cavalier sentira sa cuisse droite rouler en dedans et la gauche rouler en arrière ; au contraire, si le cheval galope juste à gauche, le cavalier sentira sentir sa cuisse gauche rouler en avant ; on éprouve dans ce dernier mouvement une réaction désagréable qui dérange l'assiette. Dans le premier cas, on dit que le cheval galope sur le pied droit ; dans le second, qu'il galope sur le pied gauche.

Pour le tout, il ne faut que rassembler le cheval, employer les aides nécessaires, et lui lâcher les rênes, que l'on reprend aussitôt que le tout est fait ; c'est dans la secousse violente du saut que le cavalier a besoin de tout son aplomb : qu'il ne se penche pas sur l'encolure, qu'il ne porte pas son corps en arrière, qu'il se tienne ferme sur ses étriers, et surtout qu'il ait du courage.

VOCABULAIRE : main.—On entend par main chacune des deux parties dans lesquelles on divise le cheval à l'égard de la main du cavalier.

Avant-main.—C'est la tête, l'encolure, le train de devant.

Arrière main.—Les reins, la croupe et les extrémités du derrière.

Marcher à main droite.—Se dit lorsque le cheval avance le côté gauche et s'incline en dedans du manège.

Marcher à main gauche.—Le mouvement opposé.

Main de la bride.—La main gauche du cavalier. On dit qu'un cavalier n'a pas de main, lorsqu'il se sert mal de la bride, et ne sait pas donner les aides avec justesse.

Appui à pleine main, bouche à pleine main.—Se disent du cheval qui a l'appui ferme, sans peser ni battre la main.

Appui au delà de la pleine main, bouche plus qu'à pleine main.—Ces mots désignent un cheval qu'on arrête avec force et qui obéit avec peine, quoique sans forcer la main.

Faire porter un cheval à pleine main.—C'est le pousser de vitesse.

Cheval à toute main.—Cheval qu'on manie facilement.

Cheval à une main.—Celui qui n'a de la disposition à tourner que d'un côté.

Effet de la main.—Ce sont des mouvements qui servent à conduire le cheval.

Sourd à la main.—Qui n'est pas dans la main.

Forcer la main. Gagner la main.—C'est être insensible aux aides de la bride.

Travailler un cheval de la main.—Employer seulement la bride pour le manier.

Mener un cheval à la main.—Le promener sans qu'il soit monté.

Cheval de main.—Celui qui est destiné à relayer un autre cheval.

Cheval à deux fins ou à deux mains.—Le cheval commun qui sert à la selle et au cabriolet.

Équipement d'un cheval.—L'équipement d'un cheval se compose de la selle et de la bride.

La selle se divise en quartiers.

Le *pommeau* forme cette petite proéminence sur le devant de la selle; la partie de derrière qui décrit la figure d'un arc, est désignée sous le nom d'*argon*, l'intervalle qui sépare ces deux parties est le siège.

Le *poitrail* est cette courroie qui passe sur le poitrail du cheval et maintient la selle en l'empêchant de tourner. On trouve quelquefois une courroie qui va du poitrail jusqu'aux sangles, elle s'appelle *fausse martingale*.

Les *sangles* passent par dessous le ventre du cheval, et servent à retenir la selle sur le dos de l'animal.

Les *étriers* sont ces deux appuis dans lesquels on place le pied pour monter à cheval, et qui servent de point de repos pour soutenir l'équilibre.

La *croupière* s'attache à la partie postérieure de la selle, et passe sous la queue du cheval, elle est indispensable pour éviter que la selle se porte en avant. La *têtière* est la partie qui sert de base pour soutenir toutes les autres pièces de la bride. Elle vient tomber sur la tête du cheval, derrière les oreilles.

Le *frontal* est placé sur le front au-dessous des oreilles.

Les *montants* sont attachés de chaque côté de la tête, à la partie supérieure, par une boucle qui se trouve à la tétière.

La *sous-gorge* retient la bride en passant sous la gorge du cheval, et s'attachant du côté gauche à la tétière.

La *muserole* est fixée dans les passants qui sont consus aux montants de la bride, et passe sur le chanfrein du cheval.

Les *rénes* s'attachent aux anneaux du mors, et viennent à la main du cavalier.

Le *mors* est composé de trois pièces principales: les branches, l'embouchure ou les canons, et la gourmette.

Les *branches* sont ces barres droites et recourbées, où les rénes s'attachent, et que l'on voit hors de la bouche de l'animal.

L'*embouchure* traverse de l'un à l'autre côté des barres dans l'intérieur de la bouche de l'animal.

La *gourmette* est placée sur la harpe, et soutenue par deux anneaux ou par un crochet et un anneau, qui l'unissent aux barres.

Il est très important de s'informer du caractère, des habitudes et des vices du cheval qu'on va monter pour la première fois, sans le connaître. Lorsqu'on est à cheval, il faut toujours se tenir en garde. Un moment d'oubli peut devenir fatal au cavalier. La force est inutile avec un animal plus puissant que l'homme, il ne faut donc pas le punir avant d'employer l'adresse pour le détourner de ses caprices. Quand le cheval s'obstine à desobéir à la bride, le cavalier doit tout faire pour vaincre sa réputation.

Choses et autres.

Notre feuilleton.—À l'avenir, notre feuilleton paraîtra toutes les semaines. C'était un désir manifesté depuis longtemps par un grand nombre de nos lecteurs; aussi nous sommes heureux de pouvoir enfin y correspondre.

Le Canada-Français.—Le premier janvier 1890, le *Canada-Français* a commencé sa troisième année de publication. Cette revue littéraire est ce que nous avons eu de mieux ici, et c'est un plaisir de constater dans la circulaire récemment publiée par l'administration qu'elle est en bonne voie de progrès.

Elle a commencé à paraître tous les deux mois, s'augmentant ainsi de 112 pages par année. Tout cela sans augmentation du prix d'abonnement qui reste à \$2, strictement payable d'avance.

L'administration promet que la note gaie de la revue sera plus prononcée à l'avenir. Elle publiera un roman de mœurs du pays, écrit par un de nos meilleurs écrivains. Elle tient aussi en réserve pour ses lecteurs des récits de voyage intéressants, de charmantes nouvelles.

Voici le sommaire du numéro de janvier :

N. 81—Poésie, N. m. Légende; Dix ans au Canada: De 1840 à 1850 (suite), A. Gérin Lajoie; Au temps des vieux créoles—Sieur George, Geo. W. Cable; Si Dieu me disait.—Poésie, Ad. Poisson; Just de Bretonnières.—Un martyr du XIXe siècle, L'abbé A. Gosselin; Voyage en Grèce.—De Beyrouth au Pirée, Chs de Martigny; A la claire fontaine.—Poésie, Mères Beauchemin; Le pays des grands lacs au XIXe siècle, Benjamin Sarte; Revue Européenne, P. J. O. Chauveau; A travers l'Espagne, par A. B. Routhier, l'abbé E. Boy; Bibliographie.—Revue des revues, P. J. O. C.; Documents inédits sur l'Acadie. (suite).

RECETTE

Moyen d'attendrir la viande.

Lorsque l'eau dans laquelle on fait cuire la viande, bont avec force, prenez deux cuillerées d'eau de vie (brandy) pour deux livres de viande, et jetez les dans la marinade. Quelque coriace qu'elle soit, la viande s'attendrit sur le champ et ne conserve pas la moindre trace du goût de l'eau-de-vie.

AVIS est par les présentes donné que "LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS" s'adressera à la Législature de la Province de Québec à sa prochaine session pour faire amender son acte d'incorporation et les amendements d'icelui, définir plus clairement ses pouvoirs, et en obtenir de nouveaux et plus amples, entre autres, quant au délai fixé pour terminer son chemin jusqu'au Bassin de Gaspé.

(Signé) J. L. LAVERY,

Procureur de la Requête.

Québec, 4 janvier 1890.—1 m

AVIS

A Damasc Brillant, ouvrier de la ville de Lewiston, dans l'état du Maine, Etats-Unis d'Amérique.

Avis vous est donné par les présentes que les créances que George L'Italien, cultivateur de la paroisse de Ste-Hélène, comté et district de Kamouraska, province de Québec, Canada, possédait contre vous en vertu de la vente qu'il vous a faite suivant acte passé devant M^{re} Paul Dessaint, notaire, le 13e jour de juillet dernier, enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Kamouraska, sous le No. 2278 a été vendue et transportée à Pierre Castonguay, cultivateur de la dite paroisse de Ste-Hélène, par et en vertu d'un acte de transport passé devant le dit M^{re} Paul Dessaint, notaire, à Ste-Hélène, le 26e jour de novembre dernier, enregistré au bureau d'enregistrement susdit, sous le No. 22385.

PIERRE CASTONGUAY.

Ste-Hélène de Kamouraska, 9 janvier 1890.—2

CANADA
Province de Québec, }
District de Kamouraska. } COUR DE CIRCUIT.
No. 9895. } pour le District de Kamouraska
(En vacance)

Le quatorze janvier, mil huit cent quatre-vingt dix.

CHARLES DIONNE et ETIENNE MÉDARD ADELARD BOUCHER, tous deux de la paroisse de Notre-Dame de Liesse de la Rivière-Ouelle, marchands associés et y faisant commerce sous les noms et raison de Dionne & Boucher.

Demandeurs ;

ACHILLE HUDON du même lieu.

Défendeur ;

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

P. LANGLAIS.
Greffier de la dite Cour.

12 janvier 1890.—2

LE PRIX COURANT

Journal hebdomadaire

Sous le patronage de la Société d'industrie laitière de la Province de Québec.

Journal du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances

Bureau : No. 32, rue St Gabriel, Montréal.

Prix d'abonnement : Montréal, par an \$2; Canada et les Etats-Unis, \$1.50; France, francs 12.50.

Publié par "La Société de publication commerciale."

MONIER ET HELBRONNER,
Gérants, à Montréal.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1889--Arrangement pour la saison d'hiver--1890.

Le et après lundi, 18 novembre 1889 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.34
Pour Lévis.....	9.54
Pour Lévis.....	10.43
Pour la Rivière-du-Loup.....	12.48
Pour Halifax et St-John.....	16.56
Pour la Rivière-du-Loup.....	22.33

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer.

Moncton, N. Bk., Novembre 1889.

HARAS NATIONAL

BUREAU : 39, Rue St Jacques, MONTREAL
FERME : OUTREMONT, près Montréal.

CHEVAUX FRANÇAIS

TROISIÈME IMPORTATION

Normands, Percherons, Bretons.

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie du Haras National est prête à en placer quelques-uns dans les comtés, sous la garde de ses serviteurs, les louant pour la saison.

Montréal, 1er avril 1889.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagnie
R. AUZIAS TURENNE, Gérant.

18 Avril 1889.—24.

TURGEON & CARROLL

AVOCATS.

No. 23, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON

H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 28 au 30 de chaque mois

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposition provinciale :

I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.

II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.

III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.

IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne

V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.

VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.

VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.

VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur sang, au-dessus de quatre ans.

IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPECIALITE.—Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de Pan dernier, quelques VEAUX du printemps, mâles et femelles.